



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

SNCF

Question écrite n° 101359

Texte de la question

M. Gérard Manuel alerte M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la situation catastrophique du transport public de voyageurs en France et la nouvelle dégradation de ce service public porté par la SNCF sur la ligne 4 en particulier. Ainsi, le 1er décembre 2016, le train de 7 heures 42 a été annulé sans explication ; celui de 8 heures 42 a eu 25 minutes de retard ; celui de 18 heures 12 une heure de retard. De plus, seul ce dernier train a ouvert droit à indemnisation ; le premier, annulé, n'a pas compté comme « coupable de retard » alors même que ses usagers ont subi une heure et 25 minutes de retard ; le second a enregistré un retard inférieur à 30 minutes. Les usagers ont donc dû se satisfaire d'arriver en retard à leurs obligations, de manquer des rendez-vous, des cours pour les enseignants, quand ce ne sont des examens ou des entretiens de recrutement... Le soir, après une longue journée de travail, ils ont dû rejoindre leur famille, leur domicile ou leur lieu de rencontre associative, une heure après l'heure prévue. Malheureusement, ces dysfonctionnements, cette maltraitance du public, sont récurrents. Il souhaite connaître les mesures d'urgence que le Gouvernement va prendre pour rétablir un service public digne de ce nom sur la ligne ferroviaire reliant Troyes à Paris.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Manuel](#)

Circonscription : Aube (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101359

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports, mer et pêche

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [13 décembre 2016](#), page 10237

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)